Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251222-D20251222_03-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/12/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	19	21

Vote
Approbation à l'unanimité Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 22 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur LE BOSSER Bruno, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16/12/2025.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/12/2025.

Présents : M. LE BOSSER Bruno, Mme PARE Martine, M. LE LEUCH Jean Luc, Mme KERZERHO Sylviane, M. TIBULLE Lionel, M. LE BLIMEAU Didier, Mme MORANTIN Dominique, M. JAFFRE Claude, M. GAUTIER Yves, Mme HUFFENUS Sandrine, M. LE CORRE Renaud, Mme TOSTENE Carole, M. LE FLOCH Ludwig, M. LE CALVE Ludovic, M. BIGOT Pierre, Mme GUILLEMOTO Karine, Mme DENONFOUX Karine, M. CONGUISTI Yvan, Mme MEZERETTE Elodie.

Absents excusés : Mme LE MOING Sandrine a donné pouvoir à Mme LE HUEC Christelle, Mme LE FUR Sandrine a donné pouvoir à Mme HUFFENUS Sandrine, Mme LE ROUX Nolwenn a donné pouvoir à Mme MORANTIN Dominique.

Absente : Mme LE HUEC Christelle

Ont été nommé secrétaire : M. CONGUISTI Yvan et Mme DENONFOUX Karine.

D20251222_03 - Convention de financement pour l'étude de faisabilité de la piste cyclable reliant Riantec à Plouhinec

Rapporteur : Bruno LE BOSSER

Trois communes (Plouhinec, Riantec et Merlevenez) sont directement concernées par le futur aménagement cyclable reliant Riantec à Plouhinec. Bien qu'elles appartiennent à deux EPCI différents (Blavet Bellevue Océan Communauté -BBOC et Lorient Agglomération), elles forment un même bassin de vie entre la rade de Lorient et la ria d'Etel, avec des distances de moins de dix kilomètres entre les équipements et services. La topographie des lieux est également favorable à la pratique du vélo.

L'itinéraire connectera Plouhinec et l'intercommunalité BBOC au réseau de transport urbain de Lorient Agglomération, à partir de Riantec pour les bus, et Pen Mané (Locmiquélic) pour les liaisons maritimes vers Lorient-centre.

Reliant un bassin d'emploi important et un territoire plus résidentiel, l'axe cyclable desservira des équipements structurants et du quotidien : collège public de Kerdurand et hôpital de Kerdurand (Riantec), employeurs majeurs tels Naval Group ou le Groupe Hospitalier Bretagne Sud (plus de 2000 employés chacun) à l'immédiate proximité de l'embarcadère du Quai des Indes à Lorient.

Par ailleurs, cinq mille actifs du territoire de BBOC travaillent sur les communes de Lorient, Lanester ou Caudan, ce qui constitue un fort potentiel d'usagers. L'aménagement a été classé « prioritaire » par les deux EPCI dans leurs schémas directeurs cyclables.

Cet itinéraire du quotidien se distingue de la véloroute V45, qui a vocation à se développer plus au sud vers Gâvres-Plouhinec. Néanmoins, il constituera un itinéraire bis de la V45, avec une dimension touristique permettant de réaliser une boucle touristique autour de la Petite Mer de Gâvres.

Dans le cadre du label « Petites villes de demain », la convention ORT (Opération de revitalisation du territoire) prévoit un aménagement cyclable au sein de la commune. Il est apparu essentiel de connecter cet axe Plouhinec-Riantec à ce réseau communal. C'est pourquoi, la commune de Plouhinec a pris l'initiative de porter la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette présente opération d'aménagement cyclable entre Riantec et Plouhinec.

Cette opération doit débuter par une étude de faisabilité afin de recenser les contraintes (foncières, techniques, environnementales ...) permettant de définir et de comparer plusieurs variantes de cet axe.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251222-D20251222_03-DE

Le coût de l'étude de faisabilité s'élève à 17 762,50 €HT soit 21 315,00 €TTC.

Le projet est éligible à une aide de l'ADEME dans le cadre du programme AVELO 3, à hauteur de 50 % du montant de l'étude de faisabilité. Le montant restant (50 %) est à la charge des communes de Plouhinec, Riantec et Merlevenez et réparti au prorata des mètres linéaires d'aménagement cyclable sur chaque territoire.

Vu l'avis favorable de la commission Mobilités et Cheminements doux du 14 novembre 2025

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 14 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- ❖ **ADOPTE** la réalisation d'une étude de faisabilité de l'axe cyclable entre Plouhinec et Riantec pour un montant de 17 762,50 €H.T. soit 21 315,00 € T.T.C ;
- ❖ **ADOPTE** le plan de répartition du financement, ci-dessous :

Communes	Montant de participation (HT)	Pourcentage du coût total	Mètres linéaires
Riantec	4 846,96	27,28	1 670
Merlevenez	2 147,75	12,09	740
Plouhinec	1 886,54	10,63	650
Financement AVELO 3	8 881,25	50	
Total	**17 762,50**	**100**	**3 060**

- ❖ **ACCEPTE** la convention de financement jointe en annexe 2 ;
- ❖ **CHARGE** Monsieur le maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Bruno LE BOSSER
Maire de Merlevenez

Bruno Le Bosser

